



Je loue la salle des fêtes de mon village pour mon mariage

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 20 mai 2008

Je loue la salle des fêtes de mon village pour mon mariage. Est-ce que je dois interdire à mes invités de fumer dans la salle ?

Réponse :

Vous devez effectivement respecter l'interdiction de fumer qui s'applique à la salle des fêtes, quels qu'en soient les occupants.